

Loi n° 1.566 du 3 décembre 2024 portant approbation de ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	3 décembre 2024
Publication	Journal de Monaco du 13 décembre 2024 ^[1 p.3]
Thématiques	Données à caractère personnel ; Droit des personnes ; Nouvelles technologies et télécommunications

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2024/12-03-1.566@2024.12.14>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 2° et chiffre 4° de la Constitution, la ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ouvert à la signature le 10 octobre 2018.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 13 décembre 2024

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2024/Journal-8725>